



CC du Haut-Chablais (Siren : 247400682)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Le Biot
Arrondissement	Thonon-les-Bains
Département	Haute-Savoie
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/1994
Date d'effet	01/01/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Jacqueline GARIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	74430 LE BIOT
Téléphone	04 50 72 14 54
Fax	04 50 72 14 59
Courriel	ccva@valleedaulps.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	12 937
-----------------------------	--------

Densité moyenne 41,88

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
74	Bellevaux (217400324)	1 329
74	Essert-Romand (217401140)	525
74	La Baume (217400308)	310
74	La Côte-d'Arbroz (217400910)	328
74	La Forclaz (217401298)	240
74	La Vernaz (217402957)	342
74	Le Biot (217400340)	584
74	Les Gets (217401348)	1 296
74	Lullin (217401553)	827
74	Montriond (217401884)	931
74	Morzine (217401918)	2 904
74	Reyvroz (217402221)	521
74	Saint-Jean-d'Aulps (217402387)	1 363
74	Seytroux (217402718)	513
74	Vailly (217402874)	924

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des ordures ménagères gestion de la déchetterie intercommunale organisation de la collecte sélective gestion des matériaux inertes</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>zones Natura 2000: financement des actions ET Compétence EAU ET RIVIERES: financement de l'animation et des études nécessaires à la mise en place du futur contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>organisation et gestion d'un réseau d'assistantes maternelles, financement gestion et animation d'un réseau de crèches et financement et gestion des maisons de santé pluriprofessionnelles</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique de localisation et de développement économique et soutien aux activités commerciales
Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Aménagement, gestion et promotion du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps 8.2- *Aménagement, promotion et financement d'autres sites culturels : Musée de la Musique Mécanique des Gets, « Maison La Belle Vallée » à Bellevaux, Musée de la faune et Jardin alpin à Bellevaux.* 8.3- *Organisation et financement de manifestations culturelles d'intérêt communautaire : le choix des manifestations culturelles financées sera fait chaque année par le conseil communautaire.* 8.4- *Organisation, animation et gestion d'un réseau des bibliothèques* 8.5- *Organisation, animation et gestion d'un réseau des écoles de musique* La communauté de communes a la charge : du financement des associations (et à terme de l'association unique) qui gèrent ces écoles de musiques, des coûts d'investissement et d'entretien des bâtiments, ou parties de bâtiment, qui accueillent ces écoles de musique.

- Activités sportives

7.1- *Aménagement, entretien et promotion des sentiers pédestres et des sentiers ludiques* La compétence de la CCHC s'exerce sur tous les sentiers inscrits comme d'intérêt communautaire dans le schéma directeur de la randonnée de la CCHC. 7.2- *Aménagement, entretien et gestion des terrains de foot et de leurs vestiaires : site principal à haut niveau d'entretien : complexe sportif du Pré à Montriond, sites secondaires à niveau d'entretien moindre : vestiaires et terrain de foot du Régina à Morzine (dans l'attente d'une extension du complexe sportif du Pré), vestiaires et terrain de foot de Bellevaux, vestiaires et terrain de foot de Reyvroz.* 7.3- *Création, aménagement, gestion et entretien des gymnases du territoire : gymnase de Saint Jean d'Aulps, futurs projets d'intérêt communautaire*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais : la communauté de communes a la charge de l'élaboration, le suivi et la révision du SCOT du Chablais puis de sa révision, y compris, dans le cas souhaité, de la mise en place d'un plan de secteur ou d'un SCOT Haut-Chablais. Pour ce faire, la communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), structure porteuse du SCOT et chargée de l'élaboration, l'approbation, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du SCOT sur l'ensemble de son périmètre.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

création, aménagement puis gestion des futures zones d'activités intercommunales

- Constitution de réserves foncières

- Transport scolaire

le transport des collégiens et des lycéens sur des lignes régulières ou sur des circuits spéciaux, le transport des primaires en conventionnement avec la collectivité concernée en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (dite loi NOTRe). Les enfants situés à moins de 3 km de l'école et les enfants de maternelle pourront être pris en charge dans le cadre de cette compétence mais les frais en découlant seront à la charge des communes qui désireront ce service.

- Organisation des transports non urbains

Organisation et gestion des transports non-urbains inter-stations et inter-villages (Balad'Aulps Bus et Brev'Bus)

- Délivrance des autorisations d'occupation du sol (Permis de construire...)

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

La communauté de communes a la charge de : - l'aménagement, la réfection et l'entretien : de l'ensemble des voies communales revêtues existantes et de leurs dépendances (chaussées, fossés, talus, trottoirs, eaux pluviales), de l'ensemble des ouvrages d'art des voies communales (ponts, murs), de l'ensemble des ouvrages de protection des voies communales (grillages, barrières), des parcs de stationnement de surface, des places et des carrefours (uniquement l'entretien), de la signalétique de police (verticale et horizontale). - l'entretien des pluviales, la signalétique de police, les équipements de sécurité (glissières, ralentisseurs,...) des voies départementales situées en agglomération, - l'acquisition de sel de déneigement, - la création de voies nouvelles desservant des zones d'activités communautaires. Sont exclus de cette compétence : l'acquisition, la pose et l'entretien du mobilier urbain (potelets, bancs,...), de la signalétique directionnelle et la création de voies nouvelles.

- Signalisation <i>hors signalétique directionnelle</i>
- Parcs de stationnement
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Aménagement et gestion des arrêts de bus liés aux services intercommunaux 13.4- Mise en place et gestion d'un système d'information des usagers en temps réel 13.5- Gestion des ascenseurs publics suivants : Ascenseurs des Haut-Forts à Avoriaz, Escalators haut et bas des Fontaines Blanches à Avoriaz, Escalators haut et bas des Alpagnes à Avoriaz, Ascenseurs du Sassanka à Avoriaz, Ascenseurs du Snow à Avoriaz, Ascenseurs du Multivacances à Avoriaz, Ascenseurs du Coulet à Morzine, Ascenseurs de la Trésorerie à Saint Jean d'Aulps. 13.6- Gestion et entretien de la gare d'accueil multimodale d'Avoriaz 13.7- Pose, dépose et entretien du balisage cycliste des cols et montées remarquables du territoire en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. 13.8- Réalisation d'actions de communication sur la mobilité douce et les transports collectifs notamment : la réalisation de guides des transports collectifs et de guides vélo, la participation à la semaine de la mobilité, la participation à des actions de communication internationales (SuperAlp,...), l'organisation de la cyclo sportive Morzine-Haut-Chablais, la réalisation de toutes autres actions valorisant la mobilité douce et les transports collectifs. Compétence n°14 : Géoparc du Chablais 14.1- Financement de l'animation et de toutes actions liées au label Géoparc du Chablais. Pour ce faire, la communauté de communes adhère à la structure porteuse du label Géoparc du Chablais. 14.2- Entretien des équipements existants de la géoroute et aménagement éventuel d'autres géosites Si le Géoparc du Chablais venait à perdre son label, la communauté de communes cesserait de financer l'animation et les actions.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
74	Syndicat de traitement des ordures du Chablais (257401463)	SM fermé	143 618
74	SM d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) (257401943)	SM fermé	419 313
74	SI d'aménagement du Chablais (257402560)	SM fermé	143 618

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)